

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DPVI 32** Approbation du lancement d'un appel à projets relatif à la mise en œuvre d'un programme de Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers en Politique de la Ville.

**Mme Gisèle STIEVENARD et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission, et par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris autorise le lancement d'un appel à projets à des associations visant la mise en œuvre de formations linguistiques à visée professionnelle pour des personnes en situation de précarité et résidant dans les quartiers parisiens prioritaires.

Article 2 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au final à 90.000 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligneVF15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.